

**SNEC**  
**CFE-CGC**  
**AGRO**



**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT  
DU GROUPE CARREFOUR**

## **Accord relatif à la QUALITE de VIE au TRAVAIL CARREFOUR PROXIMITE**

**Le SNEC est signataire de l'accord  
« Qualité de Vie au Travail »**

Lors des dernières  
NAO de février 2017  
la direction de  
Carrefour Proximité  
s'était engagée à  
renforcer l'accord des  
Risques  
Psycho -Sociaux  
du 9/10/2013  
à travers un accord  
sur la Qualité de Vie  
au Travail

Lors de cette négociation le SNEC a obtenu un consensus sur les points suivants :

- Un management bienveillant et collaboratif de la part des managers au travers des échanges, de la co-construction et de l'écoute.
- La mise en annexe à cet accord de la Charte sur les 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie et professionnels.
- Le maintien dans l'emploi des personnes atteintes de cancer, de pathologies lourdes et maladies chroniques évolutives.
- La préparation des salariés à la retraite avec notamment l'élaboration d'un livret destiné aux plus de 55 ans.
- La prévention des risques routiers.
- La prévention des addictions sur le lieu de travail.
- La promotion de la qualité de vie au travail au travers d'actions en faveur du bien-être au travail et de la conciliation des temps de vie.

Application Mobile  
SNEC CFE-CGC



Flashez ce QR-Code

***Lors de cette négociation le SNEC a été entendu, c'est pourquoi nous  
avons signé cet accord qui n'existait pas. Nous serons vigilants  
quant à son application.***